

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

3 décembre 2024

Date d'affichage de la
liste des délibérations :

12 décembre 2024

**Objet : Acceptation de
dons au service
Archives et
Patrimoines**

L'AN deux mille vingt-quatre, le 9 décembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 3 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

M. BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DESMARETS, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET, M. HEBERT, Mme LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, MEGRET, M. MONNET, Mmes NIORT, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée
absente

M. Michel BAGES, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Mathéo HEBERT

M. Jean-Michel DE ROCQUIGNY, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierre DESMARETS

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Véronique FEUERSTEIN

Mme Sandrine ROUSSEL, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre CHASSAING

M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué
a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale
absente

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Rémy BALLET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 DECEMBRE 2024**

QUESTION N° 12

OBJET : Acceptation de dons au service Archives et Patrimoines

RAPPORTEUR : Jean-Pierre BOISSET

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 20 novembre 2024.

La présente délibération vise à entériner les dons d'archives reçus durant l'année 2024.

Les Archives municipales de Riom sont habilitées à recevoir des dons d'archives privées pour y être conservés dans l'intérêt de l'administration de la Commune et de l'histoire locale conformément aux dispositions légales et réglementaires sur les archives.

La série S destinées aux entrées par voie extraordinaire et archives privées, s'est enrichie plusieurs fonds et pièces isolées :

- **10 S 62.** Un exemplaire de la revue *7 Jours* de décembre 1941 consacrant une large partie de son numéro à la Cour suprême de Justice Riom a été donné par Mme Liliane Falais (entrée n° 20240015 du 5 septembre 2024).
- **10 S 64 et 65.** Suite au don de M. Serge Brochette (entrée n° 2024016 du 9 septembre 2024), les Archives municipales ont pris en charge, d'une part, un ensemble sur le Football Club Rimois (cote : 10 S 64) et, d'autre part, un exemplaire du quotidien *Le Moniteur* de 1934 (cote : 10 S 65).
- **22 S – Fonds Pierre Maurice Sabatier.** Ce fonds a été complété par le don d'un ensemble photographique des familles Sabatier-Fradetal effectué par M. Pierre Meunier (entrée n° 20240007 du 20 juin 2024).
- **50 S - Fonds Famille Morand.** Cet ensemble familial a été complété par le don d'ouvrages de la bibliothèque Morand, d'archives relatives aux biens familiaux et à la comptabilité privée ainsi que par des photographies, effectué par Mme Nadine Champel (entrée n° 20240012, du 28 août 2024).
- **69 S – Fonds Ginette Meunier-Purdhomme.** Donné par M. Pierre Meunier, cet ensemble se compose de dossiers de travail de Ginette Prudhomme-Meunier, adjointe au maire de Riom en charge des affaires culturelles entre 1983 et 1989. Ceux-ci portent sur l'aménagement et la gestion du théâtre Le Rexy (entrée 20240006 du 19 juin 2024).
- **70 S – Fonds de la famille Levadoux.** Originaire de Saint-Bonnet-près-Riom, les archives de cette famille données par M. Guy Rousseau contiennent des informations notamment sur François (Francisque) Levadoux, ancien combattant de la Première Guerre mondiale, employé à la Manufacture de tabacs et conseiller municipal de Riom sous Etienne Clémentel (entrée n° 20240013 du 30 août 2024).

La série BIB destinée aux ouvrages de bibliothèque s'enrichit, quant à elle, de la nouvelle publication de l'association « Les Amis du Vieux Riom » intitulée *A la découverte de Riom, ville d'art et d'histoire*. Elle a également reçu de la part du Monastère de l'Annonciade de Thiais, l'ouvrage intitulé *Gabriel Marie* relatif à la vie de François (Francisque) Meunier né à Riom en 1462 (entrée n° 20240017 du 10 septembre 2024). Elle a enfin bénéficié du don par M. Jean-Luc Croizier d'un mémoire relatif à *Histoire des Croizier d'Auvergne* (entrée n° 20240021 du 24 septembre 2024).

La série PER consacrée aux périodiques a vu la collection du titre *Notre Bahut* être complétée par le don de l'Association des ancien(ne)s élèves du Collège Michel-de-l'Hospital (entrée n° 20240018 du 12 septembre 2024).

La série Fi composée de documents iconographiques dispose dorénavant d'une photographie de la Manufacture des tabacs prise au moment de l'aménagement du bâtiment « X » (années 1930) et donnée par Mme Françoise Fernandez (entrée n° 20240011 du 12 août 2024). Suite au don d'Hervé Pilandon, elle dispose également d'une carte d'état-major type 1889 d'une partie du département (entrée n° 20240022 du 30 août 2024).

Vu les articles 2242-1 *et sq* du Code général des Collectivités territoriales relatifs aux dons et legs,

Vu l'article L212-1, du code du patrimoine fixant l'imprescriptibilité des archives publiques,

Vu les articles L2112-1 et 3111-1 du code général de la propriété des personnes publiques fixant l'inaliénabilité des archives publiques,

Vu le titre Ier sur les archives du code du patrimoine notamment dans ses articles L211-1, L211-5, L212-15 *et sq* relatifs aux archives privées,

Considérant que tous les donateurs nommés *supra* ont fait don de leurs documents, sans apporter aucune restriction ni condition à leur consultation,

Considérant que cette restitution et ces dons concernent des documents intéressant l'histoire locale riomoise et méritent à ces divers titres d'être conservés, classés et consultés aux archives municipales,

Le Conseil Municipal est invité à :

- **accepter les dons à la Commune de ces archives, livres, périodiques, et photographies,**
- **de les faire entrer dans les fonds des archives municipales afin d'y être conservés, classés et ouverts à la consultation du public sans limitation de durée.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 9 décembre 2024

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Riom (23 rue de l'Hôtel-de-Ville, BP 50020 63201 Riom Cedex), étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).